



Travaux copropriété

Par **Murphy2015**, le **20/06/2019** à **13:44**

Bonjour

J ai acheté un appartement en copropriété en septembre 2014

La réunion de copropriété à eu lieu en octobre 2014 mais je n ai pas eu de convocation de la part du syndic et personne ne m a tenue informée de l ore du jour

La réfection de la terrasse à été votée, le syndic m a fait payer les travaux dans les charges.

Des copropriétaires me disent que ce paiement ne m incombait pas puisque je n avais pas été convoquée à l'assemblée

Pouvez-vous me dire réellement ce qu il en est s il vous plait ?